

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2014

Le 8 décembre 2014 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 décembre 2014.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Marie BARTHELEMY, Monsieur Frédéric PAVAGEAU : Adjoints

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Simone POUPARD, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Caroline LEDERLE, Monsieur Tristan JOUANNY, Madame Catherine CANALS, Monsieur Bernard RABILLER : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Madame Christine CHARRIER à Madame Simone POUPARD, Monsieur Michel BONNEAU à Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha CASTIN à Madame Florence DABIN, Monsieur Pierre MARTIN à Monsieur Roger MASSE, Madame Magalie GREAU à Monsieur Xavier COIFFARD, Monsieur Benoît BACLET à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Patricia RIGAUDEAU comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2014

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 10 novembre 2014 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre),

DECIDE

Article unique - de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction des Relations Extérieures	1 emploi du cadre d'emplois des attachés		Redéploiement des missions de la DRE (suite CTP)	15/10/14
	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints administratifs			
		1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs		
Direction du Cabinet du Maire/Président	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Direction de la Communication		1 emploi du cadre d'emplois des attachés		
		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs		

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Enseignement, des Sports, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle	2 emplois de professeur de langues contractuel (12/16 ^{ème})	1 emploi de professeur de langues contractuel (10/16 ^{ème})	Transformation suite à réorganisation de l'IML	01/01/15
	1 emploi de professeur de langues contractuel (10/16 ^{ème})	1 emploi de professeur de langues contractuel (2/16 ^{ème})		

1.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - INTERVENTIONS EN ARTS PLASTIQUES (RECONDUCTION DISPOSITIF)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'autoriser le recrutement d'un intervenant pour assurer l'éveil en arts visuels des élèves au sein d'écoles primaires de la Ville de Cholet, sur la base de 240 heures pour l'année scolaire 2014/2015.

Article 2 - de fixer la rémunération à 25,51 € brut par heure.

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre), le budget principal, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget primitif 2015	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des deux sections
Dépenses	63 559 614 €	16 712 801 €	80 272 415 €
Recettes	63 559 614 €	16 712 801 €	80 272 415 €

Article 2 - d'arrêter, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre), le produit des contributions et taxes directes comme suit :

- impositions directes locales : 35 762 000 €.

Article 3 - d'arrêter, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre), les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 16,35 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,44 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,46 %.

Article 4 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre), le budget annexe des opérations d'aménagement dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget primitif 2015	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des deux sections
Dépenses	232 208 €	116 104 €	348 312 €
Recettes	232 208 €	116 104 €	348 312 €

Article 5 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre), le budget annexe du stationnement dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget primitif 2015	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des deux sections
Dépenses	1 000 000 €	303 555 €	1 303 555 €
Recettes	1 000 000 €	303 555 €	1 303 555 €

Article 6 - d'approuver, à l'unanimité (32 Pour, 10 Abstentions), les affectations des subventions aux associations et organismes divers, telles que figurant dans des états joints au document budgétaire, les membres du conseil municipal ne participant pas au vote étant :

- Monsieur BOURDOULEIX, en tant que Président du Centre Communal d'Action Sociale,
- Madame TEXEREAU en tant que Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale,
- Madame JARADE en tant que Vice-Président du Centre d'Information Féminin et Familial.

Article 7 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre), les états complémentaires et notamment le tableau des effectifs du personnel communal.

2.2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre),

DECIDE

Article unique - d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programmes globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble du document ci-annexé, les enveloppes de ressources et le détail d'affectation de ces enveloppes étant donnés à titre indicatif.

Cf. annexe 2.2

2.3 - ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'autoriser, à l'unanimité (32 Pour, 10 Abstentions), l'octroi des subventions aux associations désignées en annexe, les membres du conseil municipal ne participant pas au vote étant :

- Monsieur BOURDOULEIX, en tant que Président du Centre Communal d'Action Sociale,
- Madame TEXEREAU en tant que Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale,
- Madame JARADE en tant que Vice-Président du Centre d'Information Féminin et Familial.

Article 2 - d'approuver, à l'unanimité (35 Pour, 10 Abstentions), les conventions à conclure avec les associations suivantes :

- Abri des Cordeliers,
- Animation des Marchés de Cholet,
- Association des Commerçants et Artisans des Halles de Cholet,
- Badminton Associatif Choletais,
- Centre d'Information Féminin et Familial,
- Cholet Basket,
- Cholet Pays de Loire,
- Club Aquatique Choletais – section natation sportive,
- Comité Animation Enfance hors DSP,
- Hockey Club Choletais,
- Jeune France Omnisports,
- Office du Tourisme du Choletais,
- Office Municipal du Sport,
- Rugby Olympique Choletais,
- Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa Région,
- Tennis Club de Cholet,
- Union Cycliste Cholet 49,
- Vitrites de Cholet.

Article 3 - d'adopter, à l'unanimité, l'avenant à signer avec le Stade Olympique Choletais.

Cf. annexe 2.3

2.4 - TARIFS MUNICIPAUX 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre),

DECIDE

Article unique - d'adopter les modifications et créations de tarifs pour 2015 ci-dessous :

- le tarif de location de la grande salle de sports Joachim du Bellay, pour les associations ou organismes divers non choletais, est proposé à hauteur de 1 878 € en 2015, au lieu de 1 841,20 € en 2014, soit une augmentation de 2 %,
- le tarif de participation pour non réalisation d'aires de stationnement de 6 500 € sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 2015, en application de la loi de finances rectificative n° 2010-1658 du 29 décembre 2010,

- certains tarifs de location de la salle de la Goubaudière, créés pour l'année 2015 dans le cadre d'une refonte complète de la grille tarifaire, sont supérieurs à 1 000 € et apparaissent en " zone grisée " dans la grille ci-jointe.

Cf. annexe 2.4

2.5 - AVANCE REMBOURSABLE AU CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE - MULTI-ACCUEIL VAL DE MOINE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une avance exceptionnelle et remboursable de 263 834 € remboursable en deux ans, de 2015 à 2016, suivant le plan de financement évoqué.

2.6 - GARANTIE D'EMPRUNT SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SPLA) DE L'ANJOU - OPERATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DU VAL DE MOINE SITUEE A CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 10 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur 1 200 000 €, pour chaque emprunt, représentant 80 % des prêts que la SPLA de l'Anjou se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne – Pays de Loire et du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt correspondant. Ce prêt est destiné à financer l'opération de la ZAC du Val de Moine située à Cholet.

Article 2 - la garantie de la Ville de Cholet est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPLA de l'Anjou, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne – Pays de Loire ou du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, la Ville de Cholet s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer aux emprunteurs pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - la Ville de Cholet s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Article 4 - d'approuver la convention à conclure avec la SPLA de l'Anjou relative aux modalités de mise en œuvre de cette garantie.

3 - SPORT, JEUNESSE, ACTION CULTURELLE

3.1 - INSTITUT MUNICIPAL DE LANGUES - SUPPRESSION DU DEPARTEMENT FORMATION CONTINUE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre),

DECIDE

Article 1 - de supprimer le département formation continue de l'Institut Municipal de Langues, à compter du 31 décembre 2014, cette suppression entraînant la résiliation des conventions de formation en cours.

Article 2 - de modifier en conséquence le règlement intérieur, par la suppression du chapitre 10 relatif au domaine de la formation continue.

Article 3 - de supprimer les tarifs rattachés à cette activité, comme indiqué dans la grille tarifaire ci-annexée.

Cf. annexe 3.1

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - CONVENTION CADRE DEPARTEMENTALE RELATIVE A LA MEDIATION FAMILIALE ET AUX ESPACES DE RENCONTRE - APPROBATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre, à conclure pour une durée de deux ans.

4.2 - DEVELOPPEMENT DU POSTE DE COORDINATION PERISCOLAIRE - DEMANDE D'INSCRIPTION AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE ET LOIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de solliciter l'inscription de l'action nouvelle " développement d'un poste de coordination périscolaire ", au sein du Contrat Enfance Jeunesse, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, et d'approuver l'avenant 2014 portant cette inscription.

4.3 - RENOUVELLEMENT DE DISPOSITIFS D'ACTIONS EDUCATIVES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les dispositifs " Coup de pouce CLE ", " Coup de pouce Langage ", " Coup de pouce Lecture CE1 " et le plan prévisionnel de financement afférent.

Article 2 - d'autoriser le recrutement d'animateurs, de facilitateurs et de coordinateurs/enseignants pour la mise en œuvre de ces dispositifs et de fixer la rémunération des animateurs à 13 € brut par heure et celles des coordinateurs/enseignants à 16,58 € brut par heure.

Article 3 - d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale, relative aux règles contractuelles et financières inhérentes à la mise en œuvre des actions, organisées entre octobre 2014 et septembre 2015, en matière de réussite éducative, intitulées " Coup de pouce CLE ", " Coup de pouce Langage " et " Coup de pouce Lecture CE1 ".

Article 4 - d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'APFÉÉ pour l'ingénierie, le suivi et l'évaluation du dispositif " Coup de pouce CLE ", à titre gracieux.

Article 5 - d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'ASFOREL pour l'ingénierie, le suivi et l'évaluation du dispositif " Coup de pouce Langage ", pour un montant de 2 490 €, frais de déplacement, de restauration et d'hébergement en sus. Pour les déplacements des formateurs avec leur véhicule personnel, les indemnités kilométriques s'élèvent, selon la puissance fiscale du véhicule, entre 0,408 € et 0,592 € par kilomètre parcouru.

Cf. annexe 4.3

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - REGLEMENTS INTERIEURS DES SALLES DE L'HOTEL DE VILLE/HOTEL D'AGGLOMERATION ET DES SALLES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre),

DECIDE

Article 1 - d'approuver le règlement intérieur concernant les salles situées dans l'Hôtel de Ville/ Hôtel d'Agglomération, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Article 2 - d'approuver le règlement intérieur concernant les salles municipales que sont La Goubaudière, Les Turbaudières, Mocrat et La Bruyère, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

5.2 - DECLARATION DE PROJET - PARC D'ACTIVITE DU CORMIER V : AMENAGEMENT DU SECTEUR DES SORINIERES EN VUE DE L'ACCUEIL D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE MAJEURE - MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA VILLE DE CHOLET ET DE LA COMMUNE ASSOCIEE DU PUY-SAINT-BONNET - APPROBATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Ville de Cholet et de la commune associée du Puy-Saint-Bonnet, mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Choletais, et relative à l'aménagement sur le parc d'activités du Cormier V du secteur des Sorinières en vue de l'accueil d'une activité économique majeure.

5.3 - EXTENSION DE LA SALLE DE SPORTS DEMIANNAY - PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de permis de construire concernant l'extension de la salle de sports René Demiannay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Patricia RIGAUDEAU

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 8 décembre 2014,

Florence JAUNEAULT	Marie BARTHELEMY	Maya JARADE	Anne GRAVELEAU-HARDY
Michel CHAMPION	Frédéric PAVAGEAU	Olivier BAGUENARD	André CERQUEUS
Florence DABIN	Sylvie ROCHAIS	Jordan JOUTEAU	Xavier COIFFARD
John DAVIS	Jean-Michel BOISSINOT	Nathalie GODET	Caroline LEDERLE
Isabelle LEROY	Jean-François BAZIN	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Tristan JOUANNY
Roger MASSE	Elisabeth HAQUET	Gwénaëlle DUCHESNE	Catherine CANALS
Laurence TEXEREAU	Benoît MARTIN	Gilles ALLINDRE	Bernard RABILLER
Jean LELONG	Simone POUPARD	Evelyne CHICHE-GAUVAIN	
Annick JEANNETEAU	Sandrine RAOUX	Evelyne PINEAU	
Jean-Paul BREGEON	François DEBREUIL	Jean-Marc VACHER	

Budget Principal

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe			Commentaire (hors glissement quinquennal)
				Modification d'enveloppe	Détail		
					Enveloppe supplémentaire	Enveloppe supplémentaire résultant de la programmation sur 5 ans	
5001	Bâtiments communaux	23 007 947	27 929 325	4 921 378			
047	Les Halles	4 500 000	5 478 000	978 000	978 000		Ajustement du montant des travaux pour le projet des Halles
573	Réparation d'équipements communaux	15 512 345	18 477 345	2 965 000	1 835 000	1 130 000	Ajustement des crédits sur les années 2016, 2017 et 2018
574	Eglise Notre Dame	2 995 602	3 973 980	978 378	978 378		Ajustement du montant des travaux de l'Eglise Notre Dame (notamment la restauration du massif occidental)
5002	Matériels et mobiliers des services publics	7 854 164	8 291 314	437 150			
033	Renouvellement du parc photocopieurs	577 580	577 580	0	0		
526	Acquisition de matériel communication	558 203	570 353	12 150	7 150	5 000	Enveloppe supplémentaire de 7 150 € pour la sonorisation (remplacement d'enceintes véluètes)
529	Acquisition de matériel espaces verts	810 100	935 100	125 000	87 310	37 690	Enveloppe supplémentaire de 87 310 € pour l'achat de matériels des espaces verts (tondeuses, débroussailluses,...)
569	Acquisition de véhicules de matériels et de mobiliers	5 908 281	6 208 281	300 000		498 000	Ajustement des crédits
5003	Edifices culturels	32 387	32 387	0	0		
058	Eglise Notre Dame	32 387	32 387				
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	4 439 330	4 680 705	241 375	36 450	36 450	
037	Schéma directeur informatique	829 271	865 721	36 450			Enveloppe supplémentaire de 36 450 € pour l'achat de modules logiciels et matériels pour la scannérisation des factures dans le cadre du projet PESV2 des échanges de données avec la Trésorerie
043	Système d'informations géographiques	710 316	710 316	0			
070	Refonte du contrôle d'accès équipements communaux	158 644	158 644	0			
572	Acquisition de matériel informatique et logiciels	2 741 099	2 946 024	204 925	4 925	200 000	Enveloppe supplémentaire de 5 000 € pour l'achat de matériels informatiques dans le cadre du PIPHP
5007	Création extension réparations équipements culturels	1 106 632	1 106 632	0	0	0	
053	Ilot Place Travot - Réfection de l'immeuble	1 033 852	1 033 852	0			
071	Ilot Place Travot - Aménagement des locaux	72 780	72 780	0			

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe			Commentaire (hors glissement quinquennal)
				Modification d'enveloppe	Enveloppe supplémentaire	Diminution d'enveloppe (Adaptation des crédits de paiement)	
				Détail			
				Enveloppe supplémentaire	Enveloppe supplémentaire résultant de la programmation sur 5 ans		
5008	Acquisition d'œuvres et de matériel culturel	984 141	990 791	6 650	7 500	-850	Ajustement des crédits
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	984 141	990 791	6 650			
5010	Création, réfection et aménagement d'équipements sportifs	6 159 540	6 629 532	469 992			
064	Salle Grégoire	4 485 000	4 899 992	414 992	414 992		Ajustement du montant des travaux de la salle Grégoire
532	Acquisition de matériel sportif	1 674 540	1 729 540	55 000			
5011	Aménagement équipements de loisirs	759 357	789 357	30 000			
502	Comité Animation Enfance	759 357	789 357	30 000			
5014	Voies, trottoirs, réseaux et parkings	22 870 454	22 930 458	60 004			
002	Aménagement des voies primaires dans les ZAC	1 864 061	1 794 061	-70 000		-70 000	Ajustement du montant des travaux du giratoire du Puy Saint Bonnet
062	Giratoire du Puy St Bonnet	150 000	423 100	273 100	273 100		
063	Livre blanc réfection de voies	7 889 558	6 894 812	-994 746		-994 746	Ajustement des crédits
550	Bornes d'incendie	452 355	472 005	19 650	19 650		
570	Réparation et aménagement de voies	12 283 936	13 083 936	800 000	921 050	-121 050	Ajustement des crédits
573	Extension des réseaux électriques	230 544	262 544	32 000	39 300	-7 300	Ajustement des crédits
5015	Aménagement du territoire communal	48 522 278	49 933 718	1 411 440			
030	Requalification urbaine du quartier Jean Monnet NO	7 540 043	7 540 043	0			
044	Arcades Rouge	17 266 069	17 266 069	0			
050	Requalification urbaine du quartier Jean Monnet SE	10 200 059	10 205 699	5 640	5 640		Ajustement des crédits pour l'aménagement de l'avenue K'leidoscope
056	Acquisition de l'ensemble immobilier 12 bd du Maine	2 302 502	2 302 502	0			
082	Aire mise valeur architecture et patrimoine	130 000	146 500	16 500	16 500		Ajustement des crédits pour la révision générale du PLU dans le cadre de la grenailisation.
519	Etudes d'urbanisme	530 298	552 598	22 300	22 500	-200	Ajustement des crédits
522	Acquisitions foncières et immobilières	9 555 190	10 860 190	1 305 000	1 255 000	50 000	Enveloppe supplémentaire de 1 255 000 € pour l'acquisition de la maison rue de Saint Christophe pour le projet de la Meilleraie (255 000 €) et l'acquisition du hangar des Carnavaillers (1 000 000 €)
553	Commission consultative du Puy Saint Bonnet	998 117	1 060 117	62 000	62 000		
5016	Espaces verts	9 562 697	9 832 697	270 000			
072	Travaux concrets à l'abaissement de la Moine	171 985	171 985	0			
073	Serres municipales	3 421 292	3 421 292	0			
571	Réparation et aménagement des espaces verts	5 969 420	6 239 420	270 000	39 330	230 650	Ajustement des crédits dans le cadre du programme du Livre Blanc
TOTAL				7 847 989	5 931 795	3 308 340	-1 392 146

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

Budget annexe du stationnement

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe			Commentaire (hors glissement quinquennal)
				Modification d'enveloppe	Enveloppe supplémentaire	Détail Enveloppe supplémentaire résultant de la programmation sur 5 ans	
5040	Gestion du stationnement payant	2 387 520	2 230 320	-157 200			
080	FISAC – Jalonnement dynamique des parkings	455 286	1 607	-453 679			-453 679
081	FISAC – Modernisation des moyens de paiement	442 424	442 424	0			
082	Equipements des parkings en ouvrage	189 227	189 227	0			
083	Acquisition d'équipements de gestion	248 131	248 131	0			
084	Travaux sur parcs en enclos	701 121	701 121	0			
580	Réparations sur parkings en ouvrages	351 331	647 810	296 479	246 479	50 000	Provision pour des projets futurs
TOTAL		2 387 520	2 230 320	-157 200	246 479	50 000	-453 679

ACTIONS DE QUARTIERS, COMMERCE ET ARTISANAT
Subventions 2015
Budget Primitif

2.3

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Animation des Marchés de Cholet	5 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les termes énoncés dans cette dernière.
Association des Commerçants et Artisans des Halles de Cholet	14 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les termes énoncés dans cette dernière.
Association des Vitrines de Cholet	10 300 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les termes énoncés dans cette dernière.
Centre Commercial Clairefontaine a3c	750 €			Subvention pour l'organisation de diverses manifestations, sur présentation de justificatifs.
Office de Tourisme du Choletais	21 400 €			20 470 € pour la Crèche de Noël, sur présentation de justificatifs, et 930 € au titre de la " Fée de lumières ".
Union des Commerçants et Artisans du Puy Saint Bonnet	700 €			Subvention pour l'organisation de diverses manifestations, sur présentation de justificatifs.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Commerçants des quartiers		814 €		
Sous-total	52 150 €	814 €		
TOTAL		52 964 €		

AGRICULTURE
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association des Chasseurs du Puy Saint Bonnet	335 €			
GIC du Chêne Rond	500 €			
Groupement de Défense des Cultures de Cholet	1 500 €			
Groupement de Protection des Cultures du Puy Saint Bonnet	900 €			
Les Crocodiles de la Moine	179 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Manifestations et promotion de l'agriculture		580 €		
Sous-total	3 414 €	580 €		
TOTAL		3 994 €		

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Subventions 2015

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Assoc patriotique, victimes de guerre</i>				
Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Cholet et de sa Région	120 €			
Amicale des Porte-Drapeaux de Cholet et ses environs	120 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Association Musée du Génie	1 000 €			
Combattants Algérie Tunisie Maroc	300 €			
Comité Inter-Groupement du Souvenir	1 576 €			
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie - comité de Cholet	300 €			
Les Blessés de Guerre de Cholet et de la Région Choletaise	150 €			
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	150 €			
Union Nationale des Anciens Combattants du Puy Saint Bonnet	100 €			
Union Nationale des Combattants - section de Cholet	150 €			
Union Nationale des Parachutistes	150 €			
<i>Divers</i>				
La Colombe Choletaise	752 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations diverses		1 556 €		
Sous-total	4 868 €	1 556 €		
TOTAL		6 424 €		

COMMUNICATION
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
@ssistant.connexion	300 €			
Accueil des Villes Françaises Cholet	1 629 €	700 €		Subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel et le financement d'une formation, sur présentation de justificatifs.
Cadr'Action	315 €			
Sous-total	2 244 €	700 €		
TOTAL		2 944 €		

COORDINATION GENERALE

Subventions 2015

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Amicale des Retraités de Thomson/CSF-Thalès	105 €			
Sous-total	105 €			
TOTAL		105 €		

CULTURE
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	
<i>Association</i>			
A Coeur Joie Arpège	330 €		
Amicale Philatélique de Cholet	140 €		
Association Adaptations	4 850 €		Subvention sous réserve de la présentation du bilan définitif du festival de cinéma.
Association des Amis des Carillons de Cholet	450 €		
Association du Choletais des Amis de la Photographie	150 €		
Association Hip Hop Choletaise	1 940 €		Aide au titre de l'organisation d'une rencontre de danse hip hop, sur présentation de justificatifs.
Association pour la Connaissance, la Sauvegarde et la Promotion des Orgues du Maine et Loire	2 900 €		Versement sous réserve de l'organisation d'une animation musicale sur Cholet et sur présentation du bilan de la manifestation.
Association Théâtrale Comédie Chapoulis	96 €		
Atelier Vocal de la Moine	300 €		
Cholet Vidéo Ciné Son	350 €		
Cinéma Parlant	650 €		Versement sous réserve d'organisation d'animation dans les écoles et les collèges choletais et sur présentation des bilans.
Compagnie Côté Cour	18 692 €		
Encres Vives	1 450 €		
Groupe d'Animation Photographique de Cholet	11 600 €		

CULTURE
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Jamais Trop d'Art	8 700 €			
La Bouche à l'Oreille	4 262 €			
La Fabrique Chorégraphique	16 227 €			
La Guinguette de la Goubaudière	2 255 €			
Les Amis des Musées de Cholet MC2 Association	96 €			
Les Ateliers de Cathy	876 €			
Les Joyeux Lurons	1 550 €			
Les Z'Aéro Graff	765 €			
Les Z'Improbables	950 €			
Maquettes Club des Mauges	1 077 €			
Méli Mélo Fil	1 633 €			
Orchestre Harmonique de Cholet	11 600 €			
Que du Bonheur	73 €			
Scrabble Club Choletais	906 €			
Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa Région	30 410 €			

CULTURE
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Souvenir Vendéen	724 €			
Studio 10	4 827 €			
Théâtre de l'Equinoxe	12 293 €			
Université du Temps Libre	77 €			
Yoga et Connaissance de Soi	269 €			
Yogamomie	917 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations culturelles diverses		3 418 €		
Sous-total	144 385 €	3 418 €		
TOTAL		147 803 €		

ENSEIGNEMENT
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
<i>Associations</i>			
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Maternelle Anne Brontë		650 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs des projets pédagogiques.
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Maternelle Le Paradis		580 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Maternelle La Moine		208 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Maternelle Molière		308 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Élémentaire Les Turbauudières		320 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Élémentaire Molière		500 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Élémentaire Charlotte et Emily Brontë		1 250 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Association Pour le Rapprochement Ecole - Entreprise du Choletais	500 €		
Coopérative Scolaire Les Richardières Maternelle		800 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle La Fontaine		405 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire Ecole Élémentaire La Bruyère		1 200 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire La Girardière		673 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire Marie Curie		740 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs des projets pédagogiques.
Ecole Élémentaire Jules Verne		790 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs des projets pédagogiques.

ENSEIGNEMENT
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Ecole Maternelle Louis Buffon		300 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Junior	70 182 €		Subvention allouée en fonction du nombre d'enfants accueillis en périscolaire dans les écoles de la Bourie et de la Bruyère.
Office de Tourisme du Choletais	2 500 €		Subvention pour la découverte de la Ville par les CM1 et CM2, sur présentation de justificatifs.
OGEC Ecole Jeanne d'Arc	57 524 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
OGEC Notre Dame du Bretonnais	69 028 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
OGEC Saint Jean Sainte Famille	80 533 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
OGEC Saint Joseph	34 514 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
OGEC Saint Louis Le Breloquet	46 019 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
OGEC Saint Pierre Gellusseau	49 854 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
OGEC Sainte Marie des Turbaudières	46 018 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Union Départementale des Associations Familiales - Association Lire et Faire Lire	1 600 €		
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Animations et manifestations diverses		295 €	
Commission consultative des écoles publiques		276 €	
Informatique des écoles privées			34 780 €

ENSEIGNEMENT
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Participation communes de la CAC pour enfants scolarisés hors Cholet	9 905 €			
Participation communes hors CAC pour enfants scolarisés hors Cholet	4 245 €			
Sous-total	472 422 €	9 295 €	34 780 €	
TOTAL	516 497 €			

ESPACES VERTS
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	
<i>Association</i>			
Association des Jardins Familiaux de Cholet	826 €	150 €	Subvention exceptionnelle allouée pour l'accueil de différents groupes, en lien avec l'Office de Tourisme du Choletais et l'Inspection Académique, sur présentation de justificatifs.
Association Ornithologique du Choletais	146 €		
Sous-total	972 €	150 €	
TOTAL	1 122 €		

FINANCES
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
<i>Divers</i>			
Cholet Evénements hors DSP	5 245 €		
Cholet Evénements DSP	186 731 €		
Consommation - Logement - Cadre de Vie	1 397 €		
<i>Syndicat</i>			
Chambre Syndicale Nationale des Forces de Vente	250 €		
Union Locale CFDT	250 €		
Union Locale CFE-CGC	250 €		
Union Locale CFTC	250 €		
Union Locale CGT Région Choletaise	250 €		
Union Locale CGT-FO Cholet	250 €		
Sous-total	194 873 €		
TOTAL		194 873 €	

JEUNESSE
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Foyer Loisirs et Culture des Jeunes du Puy Saint Bonnet	1 195 €			
La Cicadelle - Club Nature du Puy Saint Bonnet	195 €			
Scouts et Guides de France	5 901 €			
Sous-total	7 291 €			
TOTAL			7 291 €	

POPULATION SECURITE
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>DSP Fournière Animale</i>				
Société Protectrice des Animaux - DSP	47 846 €			
Société Protectrice des Animaux - hors DSP			3 350 €	Subvention d'investissement afin de contribuer à la réalisation de travaux d'entretien du site, sur présentation de justificatifs.
Sous-total	47 846 €		3 350 €	
TOTAL		51 196 €		

RELATIONS EXTERIEURES
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Communautés étrangères</i>				
Association Culturelle Sportive et Sociale Hmong Cholet Vendée	500 €			
Association Culturelle Sportive Portugaise de Cholet As Ceifeiras	2 973 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Association d'Entraide Khmère de Cholet	724 €			
Solidarité Lao de Cholet	1 156 €			
Wat Boupharam - Association des Femmes Lao 49-85	22 €			
<i>Divers</i>				
Comité d'Organisation du Concours Hippique de Cholet	9 340 €			8 500 € permettant de couvrir une partie des frais engendrés par l'organisation d'une compétition équestre dans le cadre de la Foire Exposition de Cholet, sur présentation de justificatifs.
<i>Relations internationales</i>				
Association Bab El Kheir	343 €			
Association Cholet-Solihuit	1 000 €			
Cholet Dénia	1 300 €			
Cholet France-Allemagne	900 €			
Cholet Roumanie	2 256 €			Dont 1 030 € alloués pour l'envoi d'un convoi de matériel à Dorohoi, sur présentation de justificatifs.
Cholet Sao	2 000 €			Dont 1 040 € pour l'envoi de containers et des frais de déplacement, sur présentation de justificatifs.
Commune d'Araya	10 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de coopération décentralisée.

RELATIONS EXTERIEURES
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Commune de Boussé	21 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de coopération décentralisée.
Les Amis du Mali	100 €			
Libami	1 000 €			
Solidarité Cholet-Sénégal	100 €			
Une Ecole pour Madagascar	500 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations diverses		1 276 €		
Divers - Communautés étrangères		400 €		
Jumelage - Aide aux scolaires		7 770 €		
Sous-total	55 214 €	9 446 €		
TOTAL		64 660 €		

SOLIDARITES
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Action sociale</i>				
Abri des Cordeliers	34 500 €			
AICF49 - Accompagnement Individuel Couple Famille	160 €			
Aide Familiale Populaire	657 €			
Alcool Assistance - section de Cholet	557 €			
Association Choletaise Parents et Assistants Maternels	623 €			
Association Crématisse de l'Anjou	38 €			
Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels	2 537 €			
Association D'Colocartan	129 €			
Association de Protection Sociale du Bâiliment et des Travaux Publics	305 €			
Association des Conjoints Survivants, Veuves et Veufs, Chefs de Famille de Maine et Loire	495 €			
Association des Donneurs de Voix	150 €			
Association des Paralysés de France	150 €			
Association des Parents, Amis et Adultes Handicapés de la Région Choletaise	150 €			
Association des Personnes Malades et Handicapés 49 APMH 49	598 €			
Association des Sourds de Maine et Loire	150 €			

SOLIDARITES
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Association Ligérienne d'Addictologie ALIA	3 250 €			
Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale	6 509 €			
Association pour le Don de Sang Bénévole de Cholet	400 €			
Association Régionale des Mutués de la Voix des Pays de la Loire	188 €			
Association Rêves	42 €			
Banque Alimentaire	8 000 €			
Cap Savoir Association	2 012 €			
Centre Communal d'Action Sociale	3 513 887 €			
Centre d'Information Féminin et Familial	25 561 €			
Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences	97 €			
CHRS Pelletier	4 500 €			
Comité de Maine et Loire pour l'UNICEF	227 €			
Communauté d'Agglomération du Choletais	48 950 €			Subvention allouée dans le cadre du Contrat de Ville, en fonction des projets validés par le Comité de Pilotage.
Conseil Général de Maine et Loire	24 500 €			Contribution à la mission de prévention spécialisée de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence.
Croix Rouge Française - comité local de Cholet	1 000 €			

SOLIDARITES
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Diabète 49	317 €			
Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles du Choletais	300 €			
Familles de France - Fédération Départementale de Maine et Loire	750 €			
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	74 €			
France Bénévolet Maine et Loire Antenne de France Bénévolet Cholet	150 €			
Fraternité Chrétienne des Personnes Malades et Handicapées	150 €			
Groupe des plus de 50 ans	306 €			
Groupement de Parkinsoniens de Maine et Loire	39 €			
JALMALV Loire-Océan	227 €			
Le Planning Familial 49	150 €			
Les Amis de la Santé du Maine et Loire	200 €			
Matinées Récréatives du Plessis	111 €			
Méditations 49	6 000 €			
Prévention Routière - comité départemental du Maine et Loire	670 €			
Résidences ADAPEI 49 Foyer des Hirondelles	246 €			

SOLIDARITES
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	
Secours Catholique - délégation de Maine et Loire - antenne de cholet	500 €		
SOS Urgences Mamans	150 €		
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques	150 €		
Vive la Vie Comité Choletais Téléthon	122 €		
Voir Ensemble Groupe de Cholet-Mauges	150 €		
<i>Action socioculturelle</i>			
Alvéole	2 693 €		Dont 1 100 € pour l'accueil de loisirs sur le site du Puy-Saint-Bonnet.
Comité Animation Enfance - DSP	860 149 €		
Comité Animation Enfance - hors DSP	34 060 €		Dont 900 € pour les séjours vacances au-delà de 5 jours.
Comité Animation Enfance - Maison de l'Enfance	80 108 €		
Loisirs Pluriel	1 210 €		
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Action sociale		1 000 €	
Commission Georges Prisset		1 500 €	
Office des Retraités et Personnes Agées de Cholet Commission Georges Prisset		2 000 €	
Sous-total	4 669 304 €	4 500 €	
TOTAL		4 673 804 €	

SPORTS
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
8 Pool Bar Les Amis	39 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Académie de Tir 2000	1 761 €			
Aéro-Club du Pontreau Cholet	5 138 €		1 872 €	
Aéromodèle Club du Choletais	1 228 €			
Amicale des Cyclotouristes du Puy Saint Bonnet	259 €			
ASPTT	19 019 €			
Association Choletaise de Patinage sur Glace	13 727 €			
Association Choletaise de Patinage sur Glace - section short track	7 405 €		916 €	
Association Escalade et Sports de Montagne	4 764 €		797 €	
Association Escalade et Sports de Montagne - section vol libre	156 €			
Association La Choletaise - Sainte Marie	1 402 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Association Muay Fight Cholet	294 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Association Sportive Choletaise	222 €			
Association Sportive Collège Colbert	97 €			

SPORTS
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Association Sportive d'Immersion Choletaise	243 €		3 913 €	
Association Sportive du Brefonnais	311 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Association Sportive du Collège Clemenceau	456 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Association Sportive du Collège République	562 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Association Sportive du Collège Trémolières	505 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Association Sportive du Golf Choletais	5 117 €			
Association Sportive du Lycée Europe Robert Schuman	406 €			
Association Sportive du Lycée Professionnel Fernand Renaudeau	701 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Association Sportive et Culturelle du Bois Grolleau	138 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Association Verger Pétanque Club	931 €			
Avenir Sportif du Puy Saint Bonnet - section football	4 421 €			
Aviron Sport Choletais	3 885 €			
Badminton Associatif Choletais	22 503 €		1 884 €	
Balles Jaunes du Puy Saint Bonnet	529 €			
Bushido Karaté Club Choletais	541 €			

SPORTS
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
CAEB Pétanque Cholet	1 241 €			
Cercle d'Echecs de Cholet	980 €			
Cholet Basket	64 603 €		1 721 €	
Cholet BMX	4 970 €			
Cholet Boxe Française	1 737 €		1 205 €	
Cholet Dénia	137 €			
Cholet Education Canine	2 350 €			
Cholet Football Américain	2 186 €		827 €	
Cholet Moto Verte	763 €			
Cholet National Pétanque	13 844 €			Aide municipale allouée dans le cadre de la manifestation du National à Pétanque à La Meilleraie, sur présentation de justificatifs.
Cholet Pays de Loire	37 710 €			
Cholet Pétanque Club	1 450 €			
Cholet TC Plessis	244 €			
Cholet Tennis de Table	4 413 €		582 €	
Cholet Triathlon	1 659 €			

SPORTS
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Cholet Twirling	855 €			
Cholet Vélo Sport	3 083 €			
Cholet Vol à Voile	3 372 €			
Club Alpin Français du Choletais	6 379 €			
Club Aquatique Choletais - section natation synchronisée	9 206 €			
Club Aquatique Choletais - section natation sportive	34 709 €			
Club Aquatique Choletais - section water polo	5 099 €			
Club Athlétique Choletais - section haltérophilie	1 124 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Club Français du Chien Terre Neuve et du Landseer - section Choletaise de Travail à l'Eau	500 €			
Club Olympique de Canoë-Kayak	3 114 €			
Danse et Vie	2 497 €			
Ecole de Judo et de Jujitsu de Cholet	4 432 €			
Entente des Mauges - Cholet Athlétisme	13 810 €			
Entente des Mauges - section sport adapté aux déficients intellectuels	763 €			
Entente Sportive Girardièrre Pétaque	1 593 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.

SPORTS
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Entente Sportive Saint Pierre Girardière Cholet-Nuaillé	2 611 €			
Epée Choletaise	1 474 €			
Fédération Française de Montagne et d'Escalade - comité départemental de Maine et Loire	510 €			
Football Club des Portugais de Cholet	1 777 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Foyer Laïque - section handball	1 328 €			
Gliss'In	110 €			
Gym Détente Masculine	104 €			
Gymnastique Volontaire Choletaise	740 €			
Handisport Choletais	3 577 €			
Hockey Club Choletais	117 869 €		3 794 €	
Jeune France	224 281 €		2 205 €	
Karaté Athlétique Choletais	1 882 €			
Kung-Fu Club Choletais	4 230 €			
Leclerc Cholet Volley	19 947 €			
Les Enfants de Cholet	21 228 €			

SPORTS
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Les Foulées Choletaises	2 736 €			
Les Jeunes Dauphins du Choletais	542 €		540 €	
Office Municipal du Sport	89 079 €			
OGEC Jeanne d'Arc - Collège	296 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
OGEC Saint Joseph - Collège	455 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Plessis' Gym	13 €			
PSBB - Puy Saint Bonnet Basket	2 125 €			
Puy Saint Bonnet Cholet Gymnastique	10 755 €			
Régates Choletaises	3 409 €		833 €	
Rugby Olympique Choletais	42 270 €		1 088 €	
Ski Nautique Choletais	1 982 €			
Sport Canin Choletais	644 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Stade Olympique Choletais	144 327 €		619 €	
Subaqua Club Choletais	1 286 €		802 €	
Swin Club Choletais	200 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.

SPORTS
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Taekwondo Club Choletais	374 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Tennis Club Choletais	32 631 €			
Tir à l'Arc Choletais	5 008 €			
Tir Sportif Cholet	6 485 €		1 243 €	
Union Cholet Judo Aïkido 49	17 597 €			
Union Cycliste Cholet 49	61 956 €		3 888 €	
Véloce Club de Cholet - section cyclotourisme	1 622 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations sportives diverses		4 707 €		
Manifestations sportives - Parc de la Meillerie		19 205 €		
Sous-total	1 153 043 €	23 912 €	28 729 €	
TOTAL	1 205 684 €			

PROJET SPORTIF LOCAL
Aides municipales 2015

Détails des subventions nécessitant des justificatifs

	Quota de prise en charge	Justificatifs permettant le déblocage de l'aide municipale*
Critère " Emplois d'encadrement des activités physiques et sportives "	1 ETP (Equivalent Temps Plein) sur une année complète correspond à une subvention de 2 944 €.	Bulletins de salaires. La subvention municipale varie en fonction du nombre d'heures accomplies sur la saison sportive.
Critère " Matériels sportifs "	Prise en charge de la dépense : - sécurité ou normes fédérales = 21,40 %, - 1ère acquisition ou renouvellement = 10,70 %.	Factures. La subvention est débloquée au vu des achats réellement réalisés.
Critère " Manifestations sportives "	Prise en charge des frais : - manifestation niveau international = 20,87 %, - manifestation niveau national = 6,96 %, - manifestation niveau régional = 3,48 %.	Bilan définitif. La contribution municipale évolue en fonction des charges définitives de la manifestation.
Critère " Locations équipements sportifs "	La subvention municipale représente 90,48 % des dépenses effectives.	Factures. L'aide financière est débloquée au vu des charges réelles de location des équipements sportifs.

* dans la limite de la subvention notifiée

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2014	TARIFS 2015	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
SALLE DE LA GOUBAUDIERE					
PARTICULIERS ou ASSOCIATIONS ou ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF (entrées non payantes) :					
Les week-end, location du vendredi après-midi (14h) au dimanche soir					
Choletais :					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/week-end		835,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- du 1er mai au 31 octobre	p/week-end		715,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
Non Choletais :					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/week-end		1 095,00 €	01/01/2015	Dél. C.M. 8.12.2014
- du 1er mai au 31 octobre	p/week-end		975,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait		300,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Caution demandée à tout locataire lors de la remise des clés	Forfait		850,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
Les week-end, location du samedi matin au dimanche soir					
Choletais :					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/week-end		660,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- du 1er mai au 31 octobre	p/week-end		570,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
Non Choletais :					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/week-end		875,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- du 1er mai au 31 octobre	p/week-end		780,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait		200,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Caution demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés	Forfait		850,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2014	TARIFS 2015	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Hors week-end, location à la journée					
<u>Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/jour		417,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- du 1er mai au 31 octobre	p/jour		358,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
<u>Non Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/jour		547,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- du 1er mai au 31 octobre	p/jour		487,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait		100,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Caution demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés	Forfait		450,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
Hors week-end, location de 10 heures maximum					
<u>Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/10 heures		237,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- du 1er mai au 31 octobre	p/10 heures		203,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
<u>Non Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/10 heures		310,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- du 1er mai au 31 octobre	p/10 heures		275,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait		50,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Caution demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés	Forfait		250,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
<u>ORGANISMES A BUT LUCRATIF ou ASSOCIATIONS (entrées payantes) :</u>					
Les week-end, location du vendredi après-midi (14h) au dimanche soir					
<u>Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/week-end		1 430,00 €	01/01/2015	Dél. C.M. 8.12.2014
- du 1er mai au 31 octobre	p/week-end		1 190,00 €	01/01/2015	Dél. C.M. 8.12.2014
<u>Non Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/week-end		1 788,00 €	01/01/2015	Dél. C.M. 8.12.2014
- du 1er mai au 31 octobre	p/week-end		1 488,00 €	01/01/2015	Dél. C.M. 8.12.2014
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait		400,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Caution demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés	Forfait		850,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2014	TARIFS 2015	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Les week-end, location du samedi matin au dimanche soir					
<u>Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/week-end		1 145,00 €	01/01/2015	Dél. C.M. 8.12.2014
- du 1er mai au 31 octobre	p/week-end		950,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
<u>Non Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/week-end		1 430,00 €	01/01/2015	Dél. C.M. 8.12.2014
- du 1er mai au 31 octobre	p/week-end		1 190,00 €	01/01/2015	Dél. C.M. 8.12.2014
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait		300,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Caution demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés	Forfait		850,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
Hors week-end, location à la journée					
<u>Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/jour		715,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- du 1er mai au 31 octobre	p/jour		595,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
<u>Non Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/jour		893,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- du 1er mai au 31 octobre	p/jour		744,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait		200,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Caution demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés	Forfait		450,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
Hors week-end, location de 10 heures maximum					
<u>Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/10 heures		357,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- du 1er mai au 31 octobre	p/10 heures		297,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
<u>Non Choletais :</u>					
- du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	p/10 heures		446,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- du 1er mai au 31 octobre	p/10 heures		372,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait		100,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du
- Caution demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés	Forfait		250,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2014	TARIFS 2015	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES LOCATIONS DE LA SALLE DE LA GOUBAUDIERE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forfait obligatoire de nettoyage - Forfait chapiteaux, barnum, parasols, voiles d'ombrage... <p>EXONERATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 jours pour la Maison du Mail - 4 jours pour la Maison de Rambourg - 1 jour pour l'Association Hospitalité Notre Dame de Lourdes de l'Anjou - 3 jours pour le Téléthon - 4 jours pour le Centre Social du Verger - 1 jour pour l'ORPAC (semaine bleue) - 8 jours pour les bénévoles de la Crèche Vivante de Noël - 3 jours pour l'association La Haie <p style="text-align: center;">TARIFS TRANSITOIRES :</p> <p>uniquement pour les locations de 2015, dont les réservations ont été prises avant le 1er sept2014 et pour lesquelles aucun tarif de la grille 2015 ne correspond à la réservation :</p> <p>PARTICULIERS ou ASSOCIATIONS ou ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF (entrées non payantes) :</p> <p>LOCATION A LA JOURNEE LE WEEK-END :</p> <p>Choletais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre - du 1er mai au 31 octobre <p>LOCATION DE 10 HEURES MAXIMUM LE WEEK-END :</p> <p>Choletais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre 	<p>forfait p/location Forfait</p>	<p>106,00 €</p>	<p>108,00 € 50,00 € gratuit</p>	<p>01/01/2015 01/01/2015 01/01/2015</p>	<p>Décision du Maire du Décision du Maire du Décision du Maire du</p>
<p>LOCATION A LA JOURNEE LE WEEK-END :</p> <p>Choletais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre - du 1er mai au 31 octobre <p>LOCATION DE 10 HEURES MAXIMUM LE WEEK-END :</p> <p>Choletais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre 	<p>p/jour p/jour</p>		<p>417,00 € 358,00 €</p>	<p>01/01/2015 01/01/2015</p>	
			<p>236,00 €</p>	<p>01/01/2015</p>	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2013/2014	TARIFS 2014/2015	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
ENSEIGNEMENT					
INSTITUT MUNICIPAL DE LANGUES					
COURS COLLECTIFS					
.. ENFANTS DES CLASSES MATERNELLES					
<i>Elèves Choletais ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i> Module trimestriel	par trimestre	33,60 €	34,30 €	24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
<i>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i> Module trimestriel	par trimestre	45,20 €	46,20 €	24/05/2014	
.. SCOLAIRES A PARTIR DU CP ET ETUDIANTS					
<i>Elèves Choletais ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i> Inscription annuelle Module trimestriel	par an par trimestre	119,00 € 39,70 €	121,40 € 40,50 €	24/05/2014 24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
<i>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i> Inscription annuelle Module trimestriel	par an par trimestre	154,00 € 51,40 €	157,10 € 52,50 €	24/05/2014 24/05/2014	
.. ADULTES					
<i>Elèves Choletais ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i> Inscription annuelle Module trimestriel	par an par trimestre	269,00 € 89,70 €	274,40 € 91,50 €	24/05/2014 24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
<i>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i> Inscription annuelle Module trimestriel	par an par trimestre	330,00 € 110,00 €	336,60 € 112,20 €	24/05/2014 24/05/2014	
<p><i>L'inscription à un module trimestriel est possible à compter du 1^{er} jour de la rentrée des vacances de Noël, sauf les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA qui peuvent s'inscrire à ce type de module dès la rentrée de septembre.</i></p> <p><i>Les jeunes intégrant des groupes adultes à l'initiative de l'IML bénéficient de cours d'une durée hebdomadaire de 1h30.</i></p>					

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2013/2014	TARIFS 2014/2015	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
MODULES VACANCES (jeunes)					
Droit d'inscription Ce droit est déductible du montant acquitté au titre du module ou remboursable dans le cas de non organisation à l'initiative de l'Institut Municipal de Langues		10,00 €	10,00 €	01/06/2013	Dél. C.M. 13/05/2013
<i>Elèves Choletais ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>					
Module vacances – groupe de 3 à 6 élèves	5 h	41,40 €	42,30 €	24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
Module vacances – groupe de 3 à 6 élèves	10 h	82,80 €	84,60 €	24/05/2014	
Module vacances – groupe de 3 à 6 élèves	20 h	165,60 €	169,20 €	24/05/2014	
Journée découverte – groupe de 3 à 8 élèves	5 h	20,00 €	20,00 €	01/06/2013	Dél. C.M. 13/05/2013
<i>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>					
Module vacances – groupe de 3 à 6 élèves	5 h	52,30 €	53,40 €	24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
Module vacances – groupe de 3 à 6 élèves	10 h	104,60 €	106,80 €	24/05/2014	
Module vacances – groupe de 3 à 6 élèves	20 h	209,20 €	213,60 €	24/05/2014	
Journée découverte – groupe de 3 à 8 élèves	5 h	25,00 €	25,00 €	01/06/2013	Dél. C.M. 13/05/2013
MODULES INTENSIFS (adultes)					
Droit d'inscription Ce droit est déductible du montant acquitté au titre du module ou remboursable dans le cas de non organisation à l'initiative de l'Institut Municipal de Langues		10,00 €	10,00 €	01/06/2013	Dél. C.M. 13/05/2013
<i>Elèves Choletais ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>					
Module intensif – groupe de 3 à 6 élèves	10 h	104,30 €	106,40 €	24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
Module intensif – groupe de 3 à 6 élèves	20 h	208,60 €	212,80 €	24/05/2014	
<i>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>					
Module intensif – groupe de 3 à 6 élèves	10 h	125,80 €	128,40 €	24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
Module intensif – groupe de 3 à 6 élèves	20 h	251,60 €	256,80 €	24/05/2014	
COURS INDIVIDUELS (scolaires à partir de 7 ans, étudiants et adultes)					
<i>Elèves Choletais ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>					
Scolaires et étudiants	par heure	39,00 €	39,80 €	24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
Adultes	par heure	55,00 €	56,10 €	24/05/2014	
<i>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>					
Scolaires et étudiants	par heure	42,00 €	42,90 €	24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
Adultes	par heure	61,00 €	62,30 €	24/05/2014	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2013/2014	TARIFS 2014/2015	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
ATELIERS DE LANGUES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CHOLETAIS					
Ateliers (20 h), organisés hors temps scolaire, à raison de deux ateliers par établissement et par an	par heure	24,60 €	24,60 € SUPPRIME	08/10/2014	Décision du Maire du 7/10/2014
FORMATION CONTINUE			SUPPRIME	31/12/2014	Dél C.M. 8/12/2014
COURS DE LANGUES PROFESSIONNELS					
MODULES THEMATIQUES POUR DEMANDEURS D'EMPLOI					
Formule de 20 heures - 4h de cours individuel et 16h de consolidation tutorée	stage de 20h		183,00 €	01/01/2014	Dél C.M. 9/12/2013
Formule de 40 heures - 15h de cours individuel et 25h de consolidation tutorée	stage de 40h		685,00 €	01/01/2014	Dél C.M. 9/12/2013
Formule de 60 heures - 22h30 de cours individuel et 37h30 de consolidation tutorée	stage de 60h		1.029,00 €	01/01/2014	Dél C.M. 9/12/2013
LANGAGE DES AFFAIRES (FORMULES B.COM)					Décision du Maire du 05/05/2014
Groupe de 5 élèves maximum d'une entreprise ou d'entreprises d'un même groupe de 1 heure à 25 heures (exclus)	p/heure/auditeur		78,00 €	01/09/2014	
à partir de 26 heures	p/heure/auditeur		72,00 €	01/09/2014	
COURS INDIVIDUELS					Décision du Maire du 05/05/2014
A l'Institut Municipal de Langues					
de 1 heure à 25 heures (exclus)	p/heure	57,50 €	60,50 €	01/09/2014	
A partir de 26 heures (Tarif applicable également aux entreprises d'un même groupe dans le cadre d'un accord global)	p/heure	61,50 €	63,50 €	01/09/2014	
En Entreprise					
de 1 heure à 25 heures (exclus)	p/heure	63,00 €	65,50 €	01/09/2014	
A partir de 26 heures (Tarif applicable également aux entreprises d'un même groupe dans le cadre d'un accord global)	p/heure	67,00 €	69,50 €	01/09/2014	
COURS DE GROUPE INTRA					Décision du Maire du 05/05/2014
A l'Institut Municipal de Langues					
groupe de 2 ou 3 auditeurs	p/heure/groupe		69,00 €	01/09/2014	
groupe de 4 ou 6 auditeurs	p/heure/groupe		84,00 €	01/09/2014	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2013/2014	TARIFS 2014/2015	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
En Entreprise groupe de 2 ou 2 auditeurs groupe de 4 ou 6 auditeurs	p/heure/groupe p/heure/groupe		75,00 € 90,00 €	01/09/2014 01/09/2014	
COURS DE LANGUES NON PROFESSIONNELS					
COURS COLLECTIFS Inscription possible uniquement pour des durées de 15h, 20h, 30h ou 45h	p/heure/auditeur		8,45 €	01/01/2014	Dél. C.M. 9/12/2013
DISPOSITIONS PARTICULIERES					
La date limite d'inscription est fixée au 30 novembre de l'année en cours, pour les modules annuels.				01/06/2013	Dél. C.M. 13/05/2013
Gratuité des droits de scolarité pour deux cours collectifs d'essai, à suivre durant les deux semaines suivant les Portes Ouvertes, pour des élèves non inscrits à l'Institut Municipal de Langues.				24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
SOIREES THEMATIQUES ET CONFERENCES Gratuité pour les élèves de l'Institut Municipal de Langues.				01/06/2013	Dél. C.M. 13/05/2013
REDUCTIONS Les réductions ne sont pas cumulables, à l'exception de la réduction forfaitaire pour inscription au cours des mois de juin ou juillet, pour l'année scolaire suivante. Seule la solution la plus avantageuse pour les familles est retenue. Les réductions sont arrondies à l'euro inférieur.				01/06/2013	Dél. C.M. 13/05/2013
1-Réduction forfaitaire pour les auditeurs s'inscrivant à compter des Portes Ouvertes, et pendant les mois de juin et juillet à des cours collectifs l'année scolaire suivante		10,00 €	10,00 €	01/06/2013	Dél. C.M. 13/05/2013

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2013/2014	TARIFS 2014/2015	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>2 – Personnes non imposables domiciliées dans une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</p> <p>Pour bénéficier d'une réduction de 50 % au titre de contribuable non imposable, seules seront retenues les deux catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuable n'ayant déclaré aucun revenu, - contribuable non imposable à cause de la faiblesse des revenus déclarés avant déduction des réductions d'impôt au titre de la déclaration de revenus de l'année précédant l'année d'inscription (n-2), sur production de l'avis de non imposition de l'année n-1. <p>Cette réduction s'applique uniquement sur les droits de scolarité des modules annuels et des modules vacances (10 h ou 20 h) ou modules intensifs.</p>					Dél. C.M. 11.07.2005
<p>3 – Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du revenu de Solidarité Active domiciliés dans une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</p> <p>Réduction de 50 % sur les droits de scolarité des modules trimestriels et des modules intensifs.</p>				24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
<p>4 – Inscriptions multiples au sein d'une même famille domiciliée dans une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</p> <p>Système de dégressivité lorsque plusieurs élèves d'une même famille domiciliée dans une des communes membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais sont inscrits à l'institut.</p> <p>Montant de la réduction pour chaque inscription supplémentaire annuelle.</p>		20,00 €	20,00 €	01/06/2013	Dél. C.M. 13/05/2013
<p>5- Réduction de 20 % (adultes) et de 30 % (jeunes) sur les droits de scolarité, à la première inscription et dans un délai d'un an à compter de la délivrance du passeport "Nouveaux Choletais" (hors cours individuels)</p>				24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014
<p>MODALITES DE PAIEMENT</p> <p>Le paiement des droits de scolarité s'effectue en une fois, à l'inscription, ou par paiement échelonné en 6 mensualités, uniquement pour les inscriptions annuelles.</p>				01/06/2013	Dél. C.M. 13/05/2013
<p>MODALITES DE REMBOURSEMENT</p> <p>Toute demande de remboursement doit être formulée par courrier adressé à l'Hôtel de Ville. Le remboursement total ou partiel des droits de scolarité s'applique uniquement aux modules annuels.</p> <p><u>- remboursement total</u></p> <p>. Si la demande motivée, pour un cas de force majeure, intervient dans les 15 jours qui suivent la date de la rentrée.</p> <p>. Si la demande concerne un auditeur dont la formation est prise en charge en cours d'année, au titre de la formation professionnelle</p>				01/06/2013	Dél. C.M. 13/05/2013
<p><u>- remboursement partiel</u></p> <p>Si la démission écrite et motivée intervient avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours, remboursement correspondant à 50 % des droits de scolarité.</p> <p>Dans le cas d'incapacité physique de plus de 3 mois, sur présentation d'un certificat médical, ou d'un déménagement par suite d'une mutation professionnelle au cours du premier trimestre de l'année civile, remboursement correspondant à 30 % des droits de scolarité.</p>				24/05/2014	Décision du Maire du 05/05/2014

CLUB COUP DE POUCE-CLE, COUP DE POUCE LANGAGE
 COUP DE POUCE LECTURE CE1
 Période d'octobre 2014 à septembre 2015

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Achat/fonctionnement :	2000 €	Centre communal d'Action	
Services extérieurs (ingénierie, transport, impression)	3 200 €	Sociale : dispositif de réussite éducative	10 000 €
Charges de personnel		Autofinancement	23 800 €
-permanents	2 600 €		
-vacataires	26 000 €		
Total TTC	33 800,00 €	Total TTC	33 800,00 €